

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° I-1703

présenté par

M. Acquaviva, M. Castellani et M. Colombani

ARTICLE 7

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article propose une suppression progressive de la majoration de 25 % des bénéfices des entreprises n'adhérant pas à un OGA (organisme de gestion agréé).

Cette disposition entrainerait une disparition programmée de ces organismes détruisant ainsi plus de 2 500 emplois directs.

Les OGA effectuent un travail d'accompagnement au quotidien avec les TPE/PME qui leur est utile afin d'assurer leur sécurité fiscale. Ce travail d'aide apparaît d'autant plus nécessaire aujourd'hui en ces temps de crise économique majeure.

C'est pourquoi, les auteurs de l'amendement proposent le maintien de cette incitation fiscale à l'adhésion à un OGA.